



Task Force Aéro 2024



Webinaire Task Force Aéro

Réussir ses recrutements:
des entreprises de l'aéro témoignent!

28 Mai 2024



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

Ordre du jour

- **Accueil du Carif-Oref Occitanie**

Bruno BERENGUEL - Responsable Pôle Animation et Professionnalisation, CARIF-OREF Occitanie

Patricia BRULEFERT – Chargée de mission Animation et Professionnalisation, CARIF-OREF Occitanie

- **Introduction**

Nicolas BANC - Directeur Adjoint de la Direction Entreprises, Emploi et Partenariats économiques (DEEP), La REGION

Bastien ESPINASSOUS - Directeur adjoint responsable du Pôle Entreprises, Emploi, Économie, DREETS Occitanie

PARTIE 1 : Témoignages d'entreprises

- **ECM**

Céline QUIGNARD – Responsable Ressources Humaines

- **MECAPREC**

Jean Marc GOMEZ – Président

PARTIE 2 : Zoom sur des dispositifs

- **PMSMP Immersion Facilitée**

Fabien GIUSEPPI - Chargé de mission Direction Territoriale, FRANCE TRAVAIL

- **Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POEC)**

Anne COLET - Responsable Pôle co-financements, OPCO 2I

- **Adaptation au poste de travail : la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)**

Fabien GIUSEPPI - Chargé de mission Direction Territoriale, FRANCE TRAVAIL

- **Plan Régional de Formation, Innov'Emploi Recrutement**

Guylaine MARTINEZ – Chargée de Mission sectorielle,
Service Filières et Qualifications Professionnelles, La REGION

- **Contrat de professionnalisation**

Pierre MOLHERAC JIN - Référent régional apprentissage, Service Emploi, DREETS Occitanie

- **Questions/ réponses**

PARTIE 3 : Recruter autrement

- **Zoom sur un GEIQ**

Philippe GUARCH - FERRER – Directeur du GEIQ des INDUSTRIES D'OC

- **Les salons TAF**

Nathalie RIVIERES - Responsable de service déléguée,
Service Dynamiques Territoriales Emploi Compétences, LA REGION

- **Questions/ réponses**

- **Conclusion**

Frédéric LECLERC - Chef du Service Emploi, Adjoint au Chef de Pôle Entreprises, Emploi, Économie, DREETS Occitanie

Nathalie CESSAC - Chargée de mission, Direction Entreprises, Emploi et Partenariats Economiques, La REGION

Introduction

Nicolas BANC - Directeur adjoint de la
Direction Entreprises, Emploi et
Partenariats économiques, La REGION

Bastien ESPINASSOUS - Directeur
adjoint responsable du Pôle Entreprises,
Emploi, Économie DREETS Occitanie

PARTIE 1

Témoignages d'entreprises

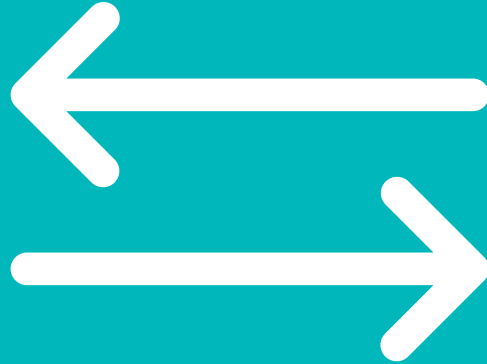
Table ronde : témoignages d'entreprises

ECM

Céline QUIGNARD – Responsable Ressources Humaines

MECAPREC

Jean Marc GOMEZ – Président



TEMPS D'ÉCHANGES

PARTIE 2

Zoom sur les dispositifs

PMSMP Immersion facilitée

Fabien GIUSEPPI

Chargé de mission Direction Territoriale

FRANCE TRAVAIL



C'est quoi ?

La PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel),
C'est accueillir pendant une durée limitée dans votre entreprise, une personne en recherche d'emploi pour:

- Faire découvrir vos métiers ou votre secteur d'activité
- Répondre à vos besoins de recrutement

A quoi ça sert ?

Permettre à des profils motivés de découvrir le métier de leur choix, en conditions réelles auprès des professionnels en activité et identifiez ceux qui pourraient venir renforcer votre équipe.



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé dès lors que cette mesure a été prescrite par :

- France Travail
- une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Quelle aide financière ?

Pas de prise en charge
Signer une convention avec un prescripteur



Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POEC)

Anne COLET

Responsable Pôle co-financements,
OPCO 2I

POEC - Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective



C'est quoi ?

La POEC,
Une **solution de recrutement gagnant-gagnant**.

- permet de pallier aux difficultés de recrutement en formant des demandeurs d'emploi aux compétences visées pour accéder à un emploi.
- sur un bassin d'emploi, facilite la mise en relation des candidats et des entreprises.

A quoi ça sert ?

La POEC vise à **répondre aux besoins de recrutement des entreprises et au manque de compétences** sur certains métiers.

Cible : les **métiers en tension**.



Qui peut en bénéficier ?

Entreprise : toute entreprise ayant identifié un besoin de recrutement sur des métiers en tension.

Opération **collective**, la POEC doit mobiliser plusieurs entreprises.

Public : tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail.

Quelle aide financière ?

100% des coûts pédagogiques sont financés par France Travail via l'OPCO.



POEC - Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective



Parcours POEC

- Un parcours jusqu'à **400 heures**.
- Une **période d'immersion en entreprise**.
- Un programme de formation **adapté aux besoins des entreprises**.
- Un **accès à l'emploi rapide et durable**.

Faire une demande

A chaque étape du projet, **un interlocuteur unique** pour vos démarches : **votre OPCO**.

Vous rencontrez des difficultés de recrutement ?
Les métiers sur lesquels vous recrutez sont en pénurie de candidats ?

Contactez votre conseiller formation !



Les avantages

- Sécurisez votre embauche.
- Bénéficiez de l'accompagnement de votre OPCO.
- Bénéficiez du financement de la formation.

Aller plus loin

<https://www.opco-atlas.fr/>

<https://www.opco2i.fr/>



L'adaptation au poste de travail : la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)

Fabien GIUSEPPI

Chargé de mission Direction Territoriale

FRANCE TRAVAIL

Préparation Opérationnelle à l'Emploi - POE



C'est quoi ?

Une formation pouvant aller jusqu'à 600 heures

- 300 heures pour une formation réalisée à 100% en tutorat ou dans le cadre d'un emploi saisonnier ;
- 450 heures pour une formation réalisée avec un organisme de formation interne ou externe ou selon une modalité hybride (formation et tutorat) ;
- 600 heures pour une formation bénéficiant à des demandeurs d'emploi visés par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

A quoi ça sert ?

Vous formez votre futur salarié sur le poste de travail pour qu'il ait dès l'embauche les compétences minimales requises.

Nous construisons avec vous le plan de formation adapté au besoin de votre entreprise.

Pour une intégration réussie.



Qui peut en bénéficier ?

Public éligible :

Tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Les employeurs à jour de leurs cotisations sociales et n'ayant pas licencié pour motif économique dans les douze derniers mois

Quelle aide financière ?

Une prise en charge de 5 €/heure net si la formation est réalisée dans l'entreprise

Une prise en charge totale ou partielle si la formation est réalisée dans un organisme de formation



Préparation Opérationnelle à l'Emploi - POE



Conditions d'accès

- être à jour de leurs cotisations sociales
- ne pas avoir licencié pour motif économique dans les 12 derniers mois (dérogation possible en fonction de la situation de l'entreprise et dans le cadre de l'accompagnement d'une reprise économique)

Faire une demande

Confiez-nous votre besoin de recrutement

En ligne sur [France Travail.fr](https://FranceTravail.fr)

Par téléphone au 3995

Découvrez notre [bouquet de solutions](#)



Bon à savoir

- Les conseillers France Travail vous accompagnent pour faire votre demande.
- L'employeur peut déléguer la demande d'aide à l'organisme de formation préalablement sélectionné.
- Le tuteur salarié doit être volontaire et bénéficier d'une expérience d'au moins 2 ans en rapport avec les compétences requises pour l'emploi proposé. Il ne peut accompagner qu'un maximum de 3 demandeurs d'emploi simultanément.

Aller plus loin

Aller sur le site de France Travail dans l'espace employeur: [Préparation Opérationnelle à l'Emploi](#)



Plan Régional de Formation, Innov' Emploi Recrutement

Guylaine MARTINEZ

Chargée de Mission sectorielle

Service Filières et Qualifications
Professionnelles

Direction de la Formation et des Parcours
Professionnels,

La REGION

Plan Régional de Formation



C'est quoi ?

Dispositif de formation de demandeurs d'emploi sur des métiers répondant aux besoins de l'économie régionale

- Formations pré qualifiantes
- Formations qualifiantes

→ Plus de 30 000 stagiaires formés dans 14 secteurs professionnels

A quoi ça sert ?

- Former des demandeurs d'emploi afin qu'ils développent leurs compétences ou accèdent à une qualification reconnue afin de faciliter leur retour à l'emploi
- Permettre aux entreprises de trouver les compétences qu'elles recherchent



Qui peut en bénéficier ?

Demandeurs d'emploi

Quelle aide financière ?

- Financement de 100% de la formation
- Financement de la rémunération des stagiaires (sous certaines conditions)



Conditions d'accès

Réussir les sélections des centres de formation référencés

Faire une demande

Solliciter les centres de formation de votre territoire qui forment des demandeurs d'emploi dans vos métiers

Bon à savoir

- Les entreprises peuvent proposer d'accueillir des stagiaires pendant leur période de stage en entreprise
- Les centres de formation apprécient les interventions de professionnels pour témoigner, participer à des job dating...

Aller plus loin

Contact : Unité territoriale du territoire

- Ariège : carmen.barthes@laregion.fr
- Aveyron, Lozère, Lot arrondissement Figeac : cathy.orliac@laregion.fr
- Lot hors arrondissement Figeac, Tarn-et-Garonne : sophie.kubler@laregion.fr
- Aude, Pyrénées-Orientales : marie.bascou@laregion.fr
- Gard, Hérault : johanna.roux@laregion.fr
- Haute-Garonne : isabelle.vandevelde@laregion.fr
- Gers, Hautes-Pyrénées : nicole.carte@laregion.fr
- Tarn : sebastien.clemann@laregion.fr



C'est quoi ?

Dispositif de formation de demandeurs d'emploi articulé avec des offres d'emploi identifiées, déployé par la Région Occitanie :

2 types de formation soutenues :

- Formations classiques
- Actions de formation en situation de travail (AFEST)

A quoi ca sert ?

Répondre aux besoins de recrutement d'entreprises qui ne trouvent pas les compétences sur le marché du travail



Qui peut en bénéficier ?

- Des demandeurs d'emploi
- Des entreprises qui proposent des CDD de plus de 6 mois ou des CDI

Quelle aide financière ?

- Aide à l'identification de demandeurs d'emploi qui se formeraient
- Financement de 100% de la formation (plafond de 15K€/stagiaire pour les formations classiques)
- Financement de la rémunération des stagiaires (sous certaines conditions)



Conditions d'accès

Faire une demande

➤ Formation

- Non mobilisable dans le cadre du Plan régional de Formation
- D'une durée hebdomadaire supérieure à 20h
- Parcours individuel de formation de :
 - 40h minimum pour les formations classiques
 - 200 heures minimum pour les AFEST
- D'une durée inférieure à 12 mois
- Coût horaire conforme au barème fixé
- 4 stagiaires au minimum

➤ Un centre de formation qui délivre la formation

- A jour de ses obligations auprès des services de l'Etat (notamment Labellisé Qualiopi)
- Distinct juridiquement de l'entreprise bénéficiaire

➤ Entreprise : toute personne morale de droit privé ou de droit public

- Qui n'est pas une structure d'Insertion par l'activité Economique
- Ayant son siège ou un établissement sur le territoire de l'Occitanie

[INNOV'EMPLOI - Volet recrutement - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée \(laregion.fr\)](#)

Bon à savoir

La formation peut répondre au besoin d'une ou plusieurs entreprises

Aller plus loin

Contact : Unité territoriale du territoire

- Ariège : carmen.barthes@laregion.fr
- Aveyron, Lozère, Lot arrondissement Figeac : cathy.orliac@laregion.fr
- Lot hors arrondissement Figeac, Tarn-et-Garonne : sophie.kubler@laregion.fr
- Aude, Pyrénées-Orientales : marie.bascou@laregion.fr
- Gard, Hérault : johanna.roux@laregion.fr
- Haute-Garonne : isabelle.vandeveld@laregion.fr
- Gers, Hautes-Pyrénées : nicole.carte@laregion.fr
- Tarn : sebastien.clemann@laregion.fr

Contrat de professionnalisation

Pierre Molh rac Jin - R f rent r gional
apprentissage, service emploi, DREETS
Occitanie

C'est quoi

Le contrat de professionnalisation est **un contrat de travail** :

- CDI
- CDD de 6 à 12 mois
Jusqu'à 24 mois selon CCN branche
Jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires

conclu entre un employeur et un salarié.

Objectifs

Favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi avec un contrat conciliant formation et travail selon un rythme alterné, **afin d'acquérir une qualification professionnelle** :

- Certification enregistrée au RNCP
- Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche
- Certificat de Qualification Professionnelle de branche ou interbranche (CQP/CQPI)

Qui peut en bénéficier ?

Public :

Pas de limite d'âge :

- Jeune de 16 à 25 ans
- Demandeur d'emploi de 26 ans et plus

Entreprises :

- Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
- Les entreprises de travail temporaire ;
- Les établissements publics industriels et commerciaux (Epic)
- Les groupements d'employeurs.

Quelle aide financière ?

Fin de l'aide à l'embauche d'un salarié en contrat pro. :
Le décret n.2024-392 du 27 avril 2024 portant suppression de l'aide exceptionnelle aux employeurs de salariés en contrat pro. supprime l'aide au recrutement de salariés de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation pour les contrats conclus à partir du 1er mai 2024.

L'aide s'élevait à 6000€ pour une première année de contrat.

Les aides à l'embauche versées par France Travail pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus (2000€) et pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus (2000€) en contrat de professionnalisation sont cumulables, et maintenues afin de favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.





Pour la branche du Travail Temporaire, 2 dispositifs spécifiques :

Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI)

- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de fragilité sur le marché du travail en leur proposant une alternance de périodes de formation et de missions en intérim
- Personnes éloignées du marché du travail et rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (liste et justificatifs sur le site AKTO).
- Durée comprise entre 140 et 315 heures en continu ou discontinu sur 6 mois maximum.

Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI)

- Permettre à un salarié intérimaire, peu ou pas qualifié, d'accéder à un premier niveau de qualification ou à une qualification différente, voire complémentaire en vue de développer ses opportunités d'emploi.
- Salariés intérimaires justifiant d'une ancienneté d'au moins 150 heures au cours des douze derniers mois. Public éloigné de l'emploi (cf. CIPI)
- Durée comprise entre 140 et 525 heures en continu ou discontinu sur 12 mois maximum.

Contrat de professionnalisation

<https://www.opco-atlas.fr/>

<https://www.opco2i.fr/>

<https://www.akto.fr/>

Dispositifs spécifiques Travail Temporaire
Contact Occitanie contact.occitanie@akto.fr

Contrat d'apprentissage

Pierre Molh rac Jin - R f rent r gional
apprentissage, service emploi, DREETS
Occitanie



C'est quoi ?

- ✓ Un contrat de travail de 6 à 36 mois (CDD ou CDI) conclu entre un employeur et un jeune.
- ✓ Avec un parcours de formation en alternance pour acquérir une qualification professionnelle :
 - Diplôme d'Etat
 - Titre Professionnel inscrit au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles)

A quoi ça sert ?

- ✓ Pallier la pénurie de main d'œuvre qualifiée quel que soit le niveau (du CAP au diplôme d'ingénieur)
- ✓ Intégrer progressivement un collaborateur dans l'entreprise.
- ✓ Bénéficier de nombreuses aides



Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Toutes les entreprises
- ✓ Jeunes de 16 à 29 ans

Quelle aide financière ?

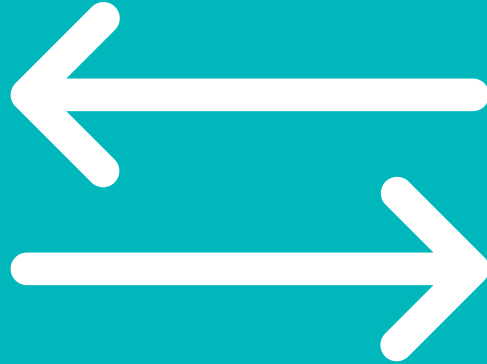
- ✓ Prise en charge de tout ou partie de la formation
- ✓ Prise en charge repas et hébergements (forfait)
- ✓ Financement 1^{er} équipement (500€)
- ✓ Aide de l'Etat de 6000€ (conditions / +250 salariés)
- ✓ Financement formation maître d'apprentissage
- ✓ Aide à la fonction de maître d'apprentissage
- ✓ Grille de rémunération inférieure aux minimas



Opco2i : <https://www.opco2i.fr/formation-et-financement/alternance-et-apprentissage>

Akto : <https://www.aktto.fr/contrat-apprentissage>

Atlas : <https://www.opco-atlas.fr/entreprise/contrat-apprentissage.html>



TEMPS D'ÉCHANGES

PARTIE 3

Recruter autrement

Zoom sur un GEIQ

Philippe GUARCH – FERRER

Directeur du GEIQ des Industries d'Oc

Les salons TAF

Nathalie RIVIERES

Responsable de service déléguée

Service Dynamiques Territoriales Emploi
Compétences, Direction Entreprises,
Emploi et Partenariats économiques,

La REGION

Les TAF en 2024

19 Salons TAF (Travail- Avenir- Formation) en Occitanie

- 99 163 visiteurs
- 2 918 entreprises mobilisées (tous secteurs)

Zoom sur l'industrie & l'aéro

- Les métiers de l'industrie à l'honneur dans 9 Pôles dédiés : des Villages métiers de l'industrie Mécanique/ Métallurgie/ Nucléaire /Hydrogène vert /Aéronautique et spatial
- Des Zoom sur l'aéronautique
+ de 30 entreprises présentes

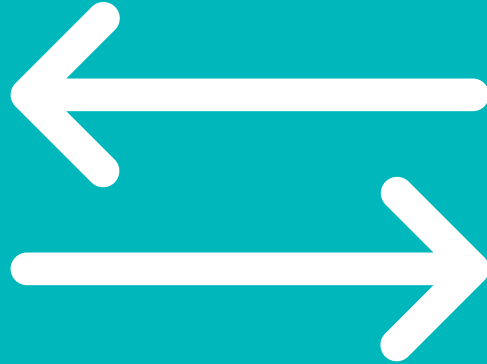
Quelle offre ?

- Des animations et des pitches
 - Mise à disposition de casques de réalité virtuelle/ des démonstrations/ des cartographies des entreprises présentes sur le territoire du TAF
 - Découverte concrète des métiers de l'industrie
- **Des pitches animés par des entreprises de l'aéro :**
- *Les seniors, quelle valeur ajoutée pour l'entreprise ?*
 - *Un avion ça pollue ?! La décarbonation du secteur Aéronautique*

Comment participer

Prendre contact sur son territoire avec l'Unité territoriale de la Région ou France travail

Unité Territoriale de la Région ou France Travail



TEMPS D'ÉCHANGES

Conclusion

Frédéric LECLERC

Chef du Service Emploi, Adjoint au Chef
de Pôle Entreprises, Emploi, Économie,
DREETS Occitanie

Nathalie CESSAC

Chargée de mission, Direction
Entreprises, Emploi et Partenariats
Economiques, La REGION



Task Force Aéro 2024



Merci pour votre attention !



patricia.brulefert@cariforefoccitanie.fr

www.cariforefoccitanie.fr

☎ 05 62 24 05 99



Membre du :

